

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du : 15 novembre 2024

Délibération n° 01 : Examen des propositions et vote sur le prêt relais financement travaux du cimetière.

Le Maire présente aux conseillers les propositions des banques sur le prêt relais d'un montant de 51000 euros nécessaire au financement des travaux d'agrandissement du cimetière communal.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la proposition de la Caisse d'Epargne pour un prêt relais d'un montant de 51000 euros avec un remboursement trimestriel sur deux ans, au taux d'intérêts fixe de 3,05% et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce prêt.

Délibération n° 02 : Montants plafonds RIFSEEP et CIA pour les agents (après retour et avis du CST).

Le maire rappelle aux conseillers qu'un projet de délibération concernant le relèvement du plafond du RIFSEEP (Indemnité de fonction -IFSE- et Complément indemnitaire annuel - CIA), a été transmis au CST pour avis et que ce relèvement est nécessaire en compensation de la perte de la NBI des agents suite à la création de la commune nouvelle,

Après retour et avis favorable du CST en date du 16/10/2024, la délibération doit désormais être validée en conseil municipal.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le relèvement du plafond du RIFSEEP (Indemnité de fonction -IFSE- et Complément indemnitaire annuel - CIA).

Délibération n° 03 : Création d'une nouvelle numérotation et nom de rue sur le hameau de la « Verrie »

Le maire explique aux conseillers avoir reçu une demande de création d'adresse avec numérotation afin de séparer le Gîte de la Rev'rie, situé 18 Chemin du Lac de Saudon dans le hameau de la « Verrie », des deux logements le jouxtant.

L'accès à ces logements se fait actuellement par une impasse non nommée et sans numéro. Il ajoute que cette distinction de numérotation est nécessaire, notamment pour la réception du courrier privé et l'accès à la fibre rattaché à chaque logement.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la création de l'« **impasse des vergers** » sur le hameau de la « Verrie » et de sa nouvelle numérotation à savoir **n° 2 et 2bis**.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN



Le Maire,
François GRASSWILL


